Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050604-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 29 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 05 06 04

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le 6 mai à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à LE BIANIC Myriam), LEVACHER Jean-Christophe (procuration à BARS Gilles), PEYRICHOU Yves (procuration à LE SAINT Florence), BISSON Cyril (procuration à ROPERS Valérie)

Madame Martine BEAUCAMP a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERIT LE VICOMTE

Madame Florence LE SAINT, Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. L'élaboration de ce document était auparavant obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et depuis le 1er mars 2020, il est également imposé aux communes de plus de 1 000 habitants.
Mme La Maire présente ensuite au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal comme indiqué ci-dessous :

- Les réunions du conseil municipal
- Les commissions et comités consultatifs
- La tenue des réunions du conseil municipal
- Les débats et votes des délibérations
- Les procès-verbaux des débats et décisions
- Les dispositions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Martine BEAUCAMP